



**agir** face à  
**l'enjeu**  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## CAHIER DE CONTRIBUTIONS

**Commune : MÛRS-ÉRIGNÉ**

**Contact obligatoire : Odile GINESTET**

**Date d'envoi de la proposition : 24 mars 2021**



angers loire  
métropole  
communauté urbaine



## Présentation de la démarche « Agir Face à l'Enjeu »

Le 23 octobre 2020, Angers Loire Métropole (ALM) a lancé une démarche participative sur l'ensemble de son territoire intitulé « Agir face à l'enjeu ». La finalité de la démarche est de relever le défi de la Transition Ecologique, c'est à dire préserver les ressources de notre territoire, réduire les émissions de CO2 de 60% d'ici à 2030, préserver la biodiversité, tout en prenant en compte les enjeux sociaux et la qualité de vie. Pour y parvenir, ALM a mis en place une démarche de participation avec l'ensemble des citoyens et acteurs du territoire pour définir des actions prioritaires à engager collectivement.

**Qui peut contribuer ? Tout le monde**, seul ou collectivement, à condition d'habiter ou de travailler dans l'une des 29 communes d'Angers Loire Métropole. Cette démarche vise à associer l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, entreprises, associations, réseaux d'agriculteurs, instances représentatives, communes, collectifs de citoyens, étudiants...L'objectif est de toucher la plus grande diversité d'acteurs afin de garantir une représentativité la plus significative dans les propositions.

**Comment participer ? Trois possibilités** pour s'engager en faveur de la Transition écologique :

- **Déposez des propositions** sur [ecrivons.angers.fr](https://www.ecrivons.angers.fr). *Format synthétique et rapide*
- Proposez des idées en groupe via **la rédaction d'un cahier de contributions**. *Format approfondi. Envoyé par email puis téléchargeable sur [ecrivons.angers.fr](https://www.ecrivons.angers.fr)*
- **Participer aux ateliers** animés par Angers Loire Métropole. *3 temps de travail pour construire collectivement des contributions. Inscriptions clôturées le 30 novembre.*

### Les étapes de la démarche ?

- 1- **Du 23 octobre au 26 mars 2021** : phase de contributions (par les 3 moyens décrit ci-dessus).
- 2- **Du 26 mars à fin avril 2021** : Temps d'analyse, de synthèse et de restitution des contributions.
- 3- **Mai 2021** : un mois où les citoyens pourront choisir en ligne les actions qu'ils estiment prioritaires.
- 4- **Juin-Juillet 2021** : le temps des engagements, de la collectivité et des acteurs engagés dans la démarche.

**N.B. : le calendrier est susceptible d'évoluer compte tenu du contexte sanitaire. Vous serez informés par mail en cas de changements.**

## Cahier de contributions – Mode d'emploi à destination des Communes

### Qui peut proposer un cahier de contributions ?

Il est souhaitable de **constituer un collectif** au préalable ou de représenter un collectif déjà existant, afin que la contribution soit **l'expression d'une volonté commune**. La méthodologie vous permet, grâce à une série de questionnements de **passer de l'idée au projet concret**.

Au niveau d'une commune, vous pouvez vous impliquer à différents niveaux :

- 1- **En communiquant sur la démarche** : encouragez vos associations, entreprises et citoyens à remplir des cahiers de contributions. Un kit de communication d'ALM permettant de relayer cette démarche est à votre disposition (transmis à l'ensemble des communes le 1<sup>er</sup> décembre).
- 2- **En rédigeant un cahier de contribution au nom de votre commune**, fruit d'un travail collectif entre élus et/ou associant vos services.
- 3- **En animant un atelier avec les acteurs de votre commune (habitants, entreprises, associations)**. Pour vous aider à organiser un ou plusieurs temps d'échange, ALM peut vous accompagner dans la conduite ou l'animation d'ateliers ainsi que dans la rédaction du/des cahier(s) de contributions.

### Quels sont les thèmes sur lesquels contribuer ?

Se nourrir, Se loger, Se déplacer, Produire et Travailler, Consommer, S'épanouir, Vivre en Bonne Santé... Renseignez-vous sur l'ensemble des thèmes sur [angersloiremetropole.fr](http://angersloiremetropole.fr). Un ensemble de **ressources** sont proposées. (Plan alimentaire territorial, Plan vélo, Territoire Intelligent, Aménagement des lignes de Tramway...). Un thème = un cahier de contributions.

### Comment remplir le cahier de contributions ?

- 1- **Définissez qui constituera votre collectif** de réflexion (élus, habitants, associations...).
- 2- **Définissez avec votre collectif le(s) thème(s) retenu(s)**.
- 3- **Organisez un ou plusieurs ateliers**, soit en présentiel, soit en distanciel. Pour les ateliers à distance, nous recommandons Zoom, outil adapté pour travailler en sous-groupes. Le cahier de contributions se structure autour de 3 grandes étapes de réflexion : le temps du souhaitable, le champ des possibles et le choix des actions.
- 4- **Remplissez le cahier de contributions** directement sur word afin de ne pas être limités en longueur, et s'assurer d'une bonne lisibilité et compréhension de vos contributions.

### Comment et quand transmettre votre cahier de contributions ?

Vous avez jusqu'au **26 mars 2021** pour transmettre votre cahier par mail à : [transition-ecologique@angersloiremetropole.fr](mailto:transition-ecologique@angersloiremetropole.fr).

Votre mail doit comporter :

- **Dans l'objet du mail** : « Cahier de contributions [Nom du collectif] »

- **Dans le corps du mail** :

- Le nom de votre collectif
- Le titre de votre contribution
- La description de votre action en 500 caractères max.
- En pièce jointe, le cahier de contributions rempli.

Toutes les contributions seront publiées sur [ecrivons.angers.fr](http://ecrivons.angers.fr).

Une fois reçues, vos contributions seront analysées et synthétisées par Angers Loire Métropole. Les premiers engagements de la collectivité et de l'ensemble des acteurs engagés dans la démarche suivront avant l'été 2021 (cf. les étapes de la démarche).

Pour toute question, contactez-nous : [lucas.thibault@angersloiremetropole.fr](mailto:lucas.thibault@angersloiremetropole.fr)

## LE CHOIX DU SUJET

---

1. **A quelle fonction vitale se rapporte votre cahier de contributions ?** (Cochez la case correspondante)

*Pour rappel, une fonction vitale = un cahier de contributions. Si votre collectif souhaite traiter d'une ou plusieurs autres fonctions vitales, nous vous invitons à renseigner un ou plusieurs cahier(s).*

- Se nourrir                       Se loger                       Se déplacer
- Travailler & Produire                       Consommer                      S'épanouir
- Vivre en bonne santé**

## LES CONTRIBUTEURS ET AUTEURS

---

2. **Quels sont les différentes personnes / structures contributrices ?** (Noms, fonctions...)

Commune de Mûrs-Érigné :

**Pôle Aménagement et Urbanisme Durables** – agent référent : Emmanuelle FOUGEROUX

**Groupe de travail ABC Biodiversité** en cours de constitution : ce groupe rassemble à la fois des techniciens des collectivités concernées et des élus référents (agent référent EF, élu référent OG, / + invité élus ayant déjà réalisé un ABC

**Syndicat Layon Aubance Louets** : techniciens et élus dont Odile GINESTET, vice-présidente bassin Aubance et élue déléguée à l'environnement à Mûrs-Érigné

3. **Décrivez les structures de votre collectif** (Structures, création, nombre d'adhérents/membres, vision, territoire, rayonnement du collectif, descriptif rapide)

*Si votre groupe est composé de plusieurs structures, merci de préciser en détaillant pour chaque structure leur nombre d'adhérents, leur vision, leur rayonnement d'action et décrire chaque structure rapidement*

Le cahier de contribution est porté par la municipalité de Mûrs-Érigné et non par un collectif. Des élus référents du conseil municipal composé de 29 élus seront impliqués, accompagnés par le Syndicat Layon Aubance Louets et les services de la communauté urbaine sur la partie zone humide et milieux aquatiques.

4. **Quel est l'objectif principal de votre commune pour accélérer localement la transition écologique et sociale ?**

Notre objectif est de **restaurer** les milieux et **améliorer la connaissance** pour **mettre en œuvre toutes les préconisations sur la continuité écologique du territoire.**

## ETAPE 1 - LE TEMPS DU SOUHAITABLE

---

Il est demandé ici de prendre un peu de recul et d'interroger votre vision du futur du territoire. Nous vous rappelons que, même si votre travail se rapporte à une fonction vitale précise, la réflexion est à élargir à une vision plus globale : **Comment la fonction vitale choisie vient servir un avenir agréable et qui donne envie d'être atteint ?**

*Ce cahier de contributions guidé va vous permettre de mener une réflexion « en entonnoir » en partant d'une vision positive, à la définition de chantiers d'actions prioritaires puis à leur concrétisation. Chaque question se réfère à la fonction vitale choisie.*

### 5. **A quoi êtes-vous attachés ? Qu'est-ce qui mérite selon vous d'être conservé et sur lequel vous pouvez vous appuyer pour demain ?**

Nous sommes attachés au **patrimoine naturel extrêmement diversifié** (milieux humides, coteaux etc) aux portes d'Angers et qui fait l'**identité** de notre commune et nos paysages.

Nous voulons continuer à offrir aux habitants de notre commune et de l'agglomération un **cadre de vie et un environnement préservé, salubre**.

### 6. **Qu'est-ce que vous ne voulez plus ? Qu'est-ce qui n'est plus tenable aujourd'hui et que vous refusez de voir demain ?**

Nous ne pouvons plus accepter la détérioration/dégradation volontaire ou non des milieux naturels (qualité de l'eau, boisement, prairies etc)

Il n'est plus tenable de constater la pollution et l'accentuation de l'étiage de nos rivières

On ne peut plus accepter de traiter nos eaux pluviales comme un déchet rejetées dans la « rivière-poubelle »

Nous n'acceptons plus la perte de biodiversité.

**7. Qu'est-ce qui selon vous mérite des améliorations ? Qu'est-ce qui selon vous nécessite d'évoluer pour que vous puissiez vous appuyer dessus demain ?**

Nous pensons qu'il faut :

- améliorer les connaissances à large spectre ( grand public, professionnels, EDD à l'école ; etc)
- promouvoir un urbanisme plus favorable à la biodiversité, réversibilité et moins consommateur de ressources
- conduire et penser les projets dans l'objectif du bien être des habitants, par le prisme du végétal et de l'eau présent dans le milieu naturel et urbain
- assurer une meilleure gestion et stockage des ressources en eau dans le cadre de la continuité écologique

**8. Qu'est-ce qui symbolise pour vous la commune de demain ? Grâce aux réponses précédentes, proposez jusqu'à 4 futurs souhaitables imaginés pour votre commune ? Commencez vos phrases par « Et si... »**

*Exemple : Et si demain nous produisions localement toute l'énergie dont nous avons besoin ? Et si demain nous devenions un territoire de promotion d'une agriculture saine et respectueuse de l'environnement*

- 1. Et si demain nous connaissions l'état de la biodiversité de notre commune pour mieux nous comporter**
- 2. Et si demain nous restaurions nos zones humides afin de leur redonner leur finalité première**
- 3. Et si demain nous pouvions boire l'eau de la rivière**
- 4. Et si demain la continuité écologique devenait une réalité**

9. **Parmi les 4 propositions ci-dessus, laquelle recueille le plus votre adhésion ? Notez le numéro du futur souhaitable le plus partagé, et argumentez votre choix si vous le souhaitez.**

Le collectif partage le futur souhaitable N° 4

Car :

La qualité de l'eau de nos rivières est médiocre, il est nécessaire de l'améliorer pour atteindre les objectifs fixés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Nous devons assurer la continuité écologique qui a un impact global sur la santé, la biodiversité et dépasse les limites administratives de notre commune



## ETAPE 2 - LE CHAMP DES POSSIBLES

A l'étape précédente, vous avez voté pour un futur souhaitable qui représente la **vision positive** de votre territoire.

Selon vous, quel(s) serai(en)t le(s) **chantier(s)** qui permettrai(en)t de répondre à la vision positive choisie ? Ce que nous appelons « chantier » est une **proposition d'action concrète** ou **projet concret** qui participe à atteindre l'ambition définie précédemment.

### 10. Citez jusqu'à 5 chantiers qui vous semblent prioritaires à entreprendre et qui viennent servir la vision positive retenue.

*Exemple : Augmenter les projets locaux de productions d'énergies renouvelables. Accompagner les agriculteurs dans leur transition vers une agriculture saine et respectueuse de l'environnement.*

- Idée de chantier n°1 : la connaissance partagée : faire un atlas de biodiversité communale (ABC)
- Idée de chantier n°2 : sensibiliser les agriculteurs à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (pratiques culturales, pollutions diffuses)
- Idée de chantier n°3 : aménagement et reméandrage de l'Aubance
- Idée de chantier n°4 : restauration des zones humides
- Idée de chantier n°5 : sensibilisation et actions concrètes sur la gestion intégrée des eaux pluviales

### 11. Parmi les 5 propositions ci-dessus, laquelle recueille le plus l'adhésion de votre commune ? Notez le numéro de l'idée de chantier la plus partagée, et argumentez votre choix si vous le souhaitez.

Le collectif partage le plus le chantier N° 3

Car : l'Aubance est une rivière à taille humaine, il est essentiel d'anticiper son assèchement et restaurer sa qualité afin que les générations futures puissent en bénéficier.

Elle constitue l'identité de notre territoire, au-delà de notre commune (appellation Coteaux de l'Aubance).

## ETAPE 3 - LE CHOIX DES ACTIONS

---

Vous arrivez à la dernière partie de ce cahier de contributions. Nous vous invitons dans cette dernière partie à être très concret et penser « opérationnel » puisqu'il s'agit ici de tester la faisabilité sur votre commune des actions retenues précédemment.

Ainsi nous vous invitons à répondre précisément aux questions suivantes :

*Si vous avez retenu plusieurs actions, elles seront toutes à rendre opérationnelles. Répondez aux questions suivantes pour chacune de vos actions.*

### **ACTION 1 : Atlas de biodiversité**

#### **12. Quel(s) est(sont) le(s) objectif(s) de cette action ? Décrivez-la en quelques lignes**

La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale poursuit de multiples buts. Entre outil d'information et aide à la décision, il cherche à :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire de la commune et identifier les enjeux spécifiques liés
- faciliter la mise en place de politiques communales ou intercommunales qui prennent en compte la biodiversité.

#### **13. Quelle(s) est(sont) la(les) cible(s) principale(s) visées par l'action ?**

L'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs) se réunissent afin de se sensibiliser à la biodiversité, de partager les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité de la commune et de permettre à chacun de se mobiliser. De participer ensuite à son échelle (projet, décision, sciences participatives, planification, etc)

#### **14. Qui ou quelle(s) structure(s) porte(nt) cette action ? (Citez 2 porteurs maximum)**

*Une structure portant une action peut être : une entreprise ou un groupement d'entreprises (club d'entreprises, zone d'activité, etc), une association, un collectif, une collectivité (commune, métropole, département, etc.), etc.*

1. la commune de Mûrs-Érigné accompagné d'experts naturalistes (LPO, CPIE, etc)
2. .

**15. Vous pensez à des partenariats possibles (collectivités, entreprises, associations, etc.), citez-les :**

- Autre collectivité témoin ayant réalisé un ABC : Chalonnes sur Loire
- Naturalistes : CPIE, LPO, CBNB, CEN etc
- habitants, associations, etc
- 

**16. Pour la bonne mise en œuvre de l'action, quels seraient les besoins matériels ? les compétences techniques ? les besoins financiers ?**

- Appropriation par les services techniques, formation d'ambassadeurs de la biodiversité
- Besoin d'un équivalent temps plein double compétence animation et technique/scientifique
- relais en matière de communication/valorisation, intégration de réseau d'animation par thématiques

**17. Quelle(s) serai(en)t la (ou les) localisation(s) idéale(s) pour la réalisation de l'action ?**

*(un quartier, une rue, une commune, un bâtiment, une entreprise, une école, un magasin, etc. ?)*

-la commune

-

-

**18. Projetez-vous : à quelle temporalité l'action peut-elle être réalisée (à partir du 26 mars 2021) ?**

- ✓ Dans 6 mois (fin 2021)
- Dans 1 an (début 2022)

Avant fin 2022  
Après 2022

**19. Les premiers pas de l'action : citez les 5 premiers pas concrets à entreprendre dès demain pour mettre en œuvre l'action :**

1. – monter un groupe de travail (avec des représentants des finances et des RH)
2. –rencontrer l' élu de Chalonnnes, et autres ?
3. –synthétiser les différentes expériences sur les ABC
4. –compiler les différents inventaires existants
5. –communiquer auprès de la population, lancer des actions de sciences participatives pour donner envie de participer (ex : repérage orchidées sauvages)

**ACTION 2 : Mise en œuvre du Plan de gestion des Boucles de l'Aubance (ENS) en 2022**

*Si vous souhaitez détailler plusieurs actions, il vous suffit de copier-coller les questions 12 à 19 ci-dessous.*

**1. Quel(s) est(sont) le(s) objectif(s) de cette action ? Décrivez-la en quelques lignes**

- 1- Une meilleure gestion par la priorisation d'actions
- 2- Une planification budgétaire cohérente
- 3- Une restauration des milieux
- 4- Une ouverture au public respectueuse et durable

**2. Quelle(s) est(sont) la(les) cible(s) principale(s) visées par l'action ?**

L'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs : associations de chasse, de pêche, de randonnée, usagers, agriculteurs, naturalistes, etc)

**3. Qui ou quelle(s) structure(s) porte(nt) cette action ? (Citez 2 porteurs maximum)**

Une structure portant une action peut être : une entreprise ou un groupement d'entreprises (club d'entreprises, zone d'activité, etc), une association, un collectif, une collectivité (commune, métropole, département, etc.), etc.

1. Le syndicat Layon Aubance Louets

2. la commune de Mûrs-Érigné

**4. Vous pensez à des partenariats possibles (collectivités, entreprises, associations, etc.), citez-les :**

- partenaire technique et financier : le Département 49
- écoles et universités
- associations pêche, chasse, rando
- chambre d'agriculture
- associations naturalistes

**5. Pour la bonne mise en œuvre de l'action, quels seraient les besoins matériels ? les compétences techniques ? les besoins financiers ?**

- besoin d'un accompagnement technique spécifique zones humides
- besoin financements pour les différentes actions variables selon le projet : montant subventionnable (maxi 60% subventionnés par le Département 49)
- besoin de coordination actions zones humides pouvant intéresser le territoire (réseau d'animation à l'image des Rendez-vous nature en Anjou ?)
- besoin en matière de communication/accompagnement plus large à l'échelle d'ALM + chambre agri ?

**6. Quelle(s) serai(en)t la (ou les) localisation(s) idéale(s) pour la réalisation de l'action ?**

*(un quartier, une rue, une commune, un bâtiment, une entreprise, une école, un magasin, etc. ?)*

-Espace Naturel Sensible des Boucles de l'Aubance sur la commune de Mûrs-Érigné

-  
-

**7. Projetez-vous : à quelle temporalité l'action peut-elle être réalisée (à partir du 26 mars 2021) ?**

-Dans 6 mois (fin 2021)

✓ Dans 1 an (début 2022)

-Avant fin 2022

✓ Après 2022

**8. Les premiers pas de l'action : citez les 5 premiers pas concrets à entreprendre dès demain pour mettre en œuvre l'action :**

1- terminer l'étude démarrée en janvier 2021 : plan de gestion et la faire valider

2- prioriser les actions à mettre en œuvre

3- communiquer sur l'étude en cours

4- constituer un comité de suivi du plan

5- recherche de financements